

Une mission de réflexion pour une politique du patrimoine au sein du ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer



Le patrimoine des « ouvrages d'art remarquables » : le viaduc ferroviaire de Garabit sur la Truyère (Cantal), construit par Eiffel (1882-1884). (MTETM/DR - 1998, photo E. Bénard)

L'objectif assigné à la présente mission est de proposer les grandes lignes de l'action à mener par le ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer, pour l'étude, la conservation et la mise en valeur de son patrimoine, dans le cadre d'une politique cohérente de mémoire. Cet objectif procède d'un constat général : mémoire et patrimoine ne suscitent pas au sein de ce ministère un intérêt à la hauteur des enjeux et du contexte actuel d'urgence lié à sa profonde mutation en cours, ce qui risque de se traduire par une perte multiforme et irréparable de pans entiers de cette mémoire.

La mission s'est déroulée en concomitance avec la récente réactivation du comité d'histoire, qui s'était vu confier dès sa création en 1995, au nombre de ses missions fondamentales, les questions touchant au patrimoine.

Le 28 septembre 1955, au terme de 16 ans d'existence, le Musée des Travaux Publics construit sur la colline de Chaillot par Auguste Perret, fermait définitivement ses portes, pour céder la place à une Assemblée de l'Union Française qui disparaîtrait elle-même trois ans plus tard. Le ministère des Travaux Publics voit fermer son musée sans broncher. Les collections, composées majoritairement de maquettes, dont certaines datent du XVIII^e siècle, sont mises en caisses. Commence alors pour cet étrange « musée en caisse », dont héritera naturellement le ministère de l'Équipement à sa création, une errance de cinquante ans, aucune solution n'ayant été dégagée au cours de ce demi-siècle pour retrouver un lieu susceptible d'accueillir à nouveau ces collections représentant des pans entiers de la mémoire des travaux publics de notre pays, malgré une prise de conscience grandissante de la valeur patrimoniale de celles-ci. En 2005, notre ministère se range à la proposition de disperser les maquettes dans les musées de France qui en feront la demande, sous le contrôle du ministère de la Culture.

Le rapport dont il est question ci-après, est né du choc causé par cette décision, quand il s'est avéré qu'elle impliquait le comité d'histoire du ministère, également chargé depuis sa création de la problématique du patrimoine. Ce que cette fin (sans doute désormais inéluctable) montrait, c'était l'absence d'une véritable politique du patrimoine dans notre ministère, à un moment où celle-ci s'avérait sans doute indispensable et urgente à mettre sur pied.

Claude Martinand confiait en conséquence une mission de réflexion sur une possible politique du patrimoine à Alain Billon et à Gilbert Smadja, chargé de mission à la 5^e section. Le rapport a été remis le 11 octobre 2006. Les pages suivantes en constituent le résumé.

Le rapport s'articule en trois grandes parties :

- a) un « état des lieux » ou bilan des actions ayant concerné le patrimoine, leur suite, et le diagnostic qu'il y a lieu d'en tirer ;
- b) une réflexion sur le sens et le contenu que devrait revêtir une politique du patrimoine dans notre ministère ;
- c) quelques propositions pouvant servir de base à un programme d'action.

I • ÉTAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC

Le triste sort des collections du Musée des Travaux publics, mises en caisses à la fermeture de celui-ci en 1955, et finalement dispersées depuis l'an dernier dans divers musées après cinquante ans d'errance, pèse encore aujourd'hui sur toutes les tentatives pour doter le ministère d'une politique effective et cohérente en faveur de son patrimoine, au moment où cette problématique est largement prise en compte dans d'autres administrations.

Cependant durant la décennie 80 et plus encore la décennie 90, diverses initiatives sectorielles ont été prises, manifestant une plus grande sensibilité aux préoccupations touchant au patrimoine, certaines visant à inventorier les ouvrages d'art remarquables, ou à préserver une mémoire de l'urbanisme, d'autres visant à recueillir l'héritage du défunt musée des TP, comme ASCO-TP ou le projet de musée de l'AMPE. Mais il faudra la création du comité d'histoire en 1996, pour que cinq ans plus tard, la première étude visant à développer une

politique globale du patrimoine à partir d'une structure « ad hoc » soit entreprise. Cependant, cette étude tournera court et l'essentiel de ses conclusions resteront lettre morte. D'autres démarches seront le fait d'acteurs situés à la périphérie du ministère (Aviation civile, Phares) ou plutôt en dehors de lui (AHICF, canal du Midi etc.).

L'inventaire de ces démarches établi dans le cadre du rapport ne saurait prétendre à l'exhaustivité, tant elles apparaissent nombreuses et diverses. Il permet néanmoins de formuler un diagnostic précis : ces initiatives témoignent bien toutes d'une véritable volonté d'agir sur le sujet, mais offrent au mieux une image éclatée d'archipel. Et c'est donc au niveau central ou global que se manifeste le véritable désintérêt de notre ministère pour son patrimoine, avec sa carence en matière de recensement et a fortiori, de fédération des actions menées sectoriellement, l'absence de toute structure administrative adéquate, et l'absence de toute politique élaborée sur ce sujet.

Diverses raisons sont évoquées face à ce constat, qui touchent aux traits culturels dominants du ministère : le caractère très opérationnel et pragmatique de ses liens avec le territoire l'aurait tenu éloigné de ses préoccupations patrimoniales. L'extrême diversité de ses missions, les effets précoces de la décentralisation, la prévalence des « fondamentaux » techniques et opérationnels portés par les corps techniques et hiérarchiques, ont pu également contribuer à la faible attention portée aux questions touchant à son patrimoine.

II • POUR UNE POLITIQUE DU PATRIMOINE DE L'ÉQUIPEMENT

La profonde mutation que subit aujourd'hui le ministère doit le pousser à resserrer ses liens avec son patrimoine pour l'aider à reconstruire son identité. Mais il importe de re-préciser certaines notions autour de la mémoire et du patrimoine, comme les notions de valeur matérielle ou symbolique, de transmission, de conservation, les notions d'adaptabilité, de contenu et de nécessaire visibilité de ce patrimoine.

Le patrimoine du ministère, entendu comme l'ensemble des réalisations et des savoir-faire accumulés au cours de son histoire, est un héritage, qui doit se voir réapproprié en étroite corrélation avec l'entreprise de sa refondation.

La composition de ce patrimoine est une question centrale. On peut distinguer :

- ★ d'abord, les objets matériels remarquables : ouvrages d'art, mais aussi de grands ouvrages de nature linéaire, dont le maillage structure le territoire;
- ★ ensuite des objets matériels plus modestes, petit immobilier, engins de chantier, outils innombrables;
- ★ puis la masse des archives et des documents écrits, en distinguant les archives proprement dites, les fonds documentaires et les collections spécialisées, les documents audiovisuels, archives photographiques et cinématographiques, les recueils existants de témoignages oraux;
- ★ enfin les objets immatériels, avec leur dimension ethnographique (métiers, savoir-faire, techniques, la dimension

des « grands massifs immatériels » que sont les grandes politiques publiques et la production des outils intellectuels, l'histoire de l'ingénierie, l'évolution des techniques et des idées, etc.

★ on doit encore ajouter à cette liste la culture et la mémoire humaine des propres agents du ministère, qui doit notamment faire l'objet du recueil de témoignages oraux.

Le patrimoine de l'Équipement n'est donc pas globalement un objet « donné », mais un objet à construire : à reconnaître, à nommer et à se réapproprier. C'est aussi un ensemble à structurer, en articulant ses nombreux éléments et en restituant leurs liaisons. Une difficulté majeure réside dans le décalage entre un patrimoine forgé dans le passé, et sa représentation actuelle, moderne, largement modifiée.

III • ÉLÉMENTS POUR UNE POLITIQUE DU PATRIMOINE

La reconstruction et la restitution de l'image patrimoniale globale du ministère sont liées à la démarche d'élaboration d'un programme d'action, ainsi qu'à sa mise en œuvre.

Une étape d'investigation et d'exploration préalable à la définition d'une politique du patrimoine devrait permettre de faire émerger d'autres objets et d'autres démarches que le présent rapport aurait ignoré. Une doctrine globale devra être formulée, notamment pour les questions de protection, de maintenance et de classement.

Les ressorts et les ressources d'un tel programme passent notamment par un rôle réévalué de la mission des archives, l'engagement résolu dans le recueil de témoignages oraux, l'exploitation systématique des divers fonds de documents graphiques et iconographiques, le recours aux différents centres de documentation, sites et banques de données disponibles, la constitution de partenariats solides avec les structures associées.

Les propositions d'action à court terme reposeront sur quelques principes élémentaires intangibles : assurer aux structures proposées l'autorité, la lisibilité et la reconnaissance nécessaires ; proposer des solutions administrativement simples et financièrement réalistes ; promouvoir des situations évolutives, en partant de l'existant.

Un des éléments-clés réside dans la création d'une structure *ad hoc* pour concevoir et conduire une politique du patrimoine au ministère. Le comité d'histoire, qui comme on l'a vu, possède un nombre de ses compétences générales, une compétence sur les questions du patrimoine, a la légitimité nécessaire pour assumer cette fonction.

Au sein du comité d'histoire, le conseil scientifique, composé de personnalités qualifiées, d'universitaires et de chercheurs, qui a pour vocation centrale de veiller à la qualité scientifique du programme d'action du comité, devrait voir sa compétence étendue à la nouvelle structure *ad hoc* créée pour le patrimoine.

Cette structure nouvelle opérationnelle, la « mission du patrimoine », qui devrait donc être créée, verrait ses activités

développées en fonction des orientations définies par le conseil scientifique du comité d'histoire. Elle serait composée au départ d'un responsable de mission, ayant une expérience double (culture et aménagement), d'un cadre administratif, et d'un élément de secrétariat. La mission du patrimoine serait hébergée, au moins au départ, par le secrétariat du comité d'histoire. Des liens structurels devraient unir à la mission des archives et au SIC.

Les tâches fondamentales de la mission seraient triples :

- ★ identification et repérage des éléments du patrimoine ;
- ★ modalités de conservation et de mobilisation de ces éléments ;
- ★ promotion de différentes actions d'étude et de mise en valeur de ces éléments.

Avec le comité scientifique, il convient de définir rapidement les principes politiques d'une démarche globale devant constituer une doctrine du ministère en la matière.

Il s'agira ensuite de procéder à l'élaboration du programme d'action, avec une stratégie de mise en œuvre, ce qui devrait nécessiter l'intervention d'une agence spécialisée compétente.

Ce programme devra définir les formes de l'animation générale de cette politique, les éléments et les étapes de sa mise en œuvre, enfin la coordination des divers partenariats nécessaires. Une investigation sur l'existant apparaît comme une des tâches prioritaires, avec la mobilisation des agents du ministère et la définition d'un budget adéquat.

EN CONCLUSION

Une occasion unique se présente sans doute aujourd'hui à notre ministère de considérer enfin la question de son patrimoine comme primordiale. Au moment où sa refondation envisagée s'articule essentiellement autour de la reconstitution de son rapport au territoire - ce lien indéfectible qui constitue le socle de son identité passée et future -, il ne pourra éviter d'inscrire comme élément de base de cette démarche, ce qui constitue le visible et la mémoire de ce rapport : la reconnaissance active de son patrimoine. ★

Le rapport est disponible auprès du secrétariat du comité d'histoire.